



## Rapport 2017 sur la mise en œuvre de la stratégie antimines de la Confédération suisse 2016 – 2019

### 1. Introduction

En 2017, reconnaissant l'importance de la contribution de l'action antimines à la sécurité humaine, à la paix, à l'action humanitaire et au développement durable, la Suisse a consacré 22,3 millions de francs à des activités de déminage, de sensibilisation, de renforcement des capacités locales et de soutien à la mise en œuvre des conventions internationales existantes.

La Suisse entend contribuer à l'avènement d'un monde sans nouvelles victimes de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre, un monde où le développement durable connaît une progression constante et où les besoins des populations affectées sont adéquatement satisfaits. Se fondant sur cette vision, elle s'est fixée trois objectifs :

1. les conventions applicables<sup>1</sup> sont intégralement mises en œuvre et universellement respectées ;
2. la sécurité humaine face aux mines, aux armes à sous-munitions et aux restes explosifs de guerre est accrue et les conditions nécessaires au développement durable sont améliorées ;
3. le déminage humanitaire est entièrement placé sous la responsabilité de la population concernée, sur place.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) mettent en œuvre la stratégie antimines de la Confédération en suivant une approche pangouvernementale. En 2017, pour mettre fin au fléau des mines, les deux départements ont étroitement collaboré avec d'autres gouvernements, avec des

---

<sup>1</sup> Convention du 18 septembre 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa, SR 0.515.092) ; Convention du 30 mai 2008 sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo, SR 0.515.093) ; Convention du 10 octobre 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, avec son Protocole II révisé sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, ainsi que son Protocole V du 28 novembre 2003 relatif aux restes explosifs de guerre (Convention sur certaines armes classiques, CCAC, SR 0.515.091, SR 0.515.091.3, SR 0.515.091.4); Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées (SR 0.109).

organisations internationales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et avec la société civile. Le DFAE a dépensé 18,9 millions de francs, dont 9,3 millions alloués au Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG). Le DDPS a consacré quant à lui 3,4 millions de francs à des déploiements d'experts et au soutien à la formation dans le domaine de la promotion militaire de la paix. Le DDPS ne finance pas de projets sur le terrain.

Le présent rapport annuel brosse le tableau des principaux résultats obtenus par la Confédération suisse en 2017 en matière de lutte antimines.

## **2. Vue d'ensemble et résultats obtenus en 2017**

Ces vingt dernières années, la communauté internationale a réalisé d'importants progrès dans la lutte contre les mines, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre, et leurs conséquences sur les vies humaines. De vastes zones ont été déclarées déminées et remises à la disposition des communautés locales, pour être réaffectées à un usage productif. Des stocks de millions de mines et d'armes à sous-munitions ont été détruits, de manière à en prévenir toute utilisation. Enfin, bien que chichement financée et parfois inadéquate, l'assistance aux victimes a été reconnue comme une obligation internationale de première importance.

Toutefois, malgré ces progrès, on observe depuis peu l'émergence de tendances qui préoccupent sérieusement la communauté internationale. Après plus d'une décennie de recul, le nombre de victimes de mines et d'armes à sous munitions est reparti à la hausse. Ce phénomène est imputable à l'utilisation accrue de tels engins dans plusieurs pays déchirés par de graves conflits, notamment au Yémen, en Syrie, en Afghanistan, en Irak et au Myanmar. L'augmentation de l'utilisation de mines improvisées par des acteurs armés non étatiques est particulièrement inquiétante. La grande majorité des victimes sont des civils, les enfants étant souvent les plus vulnérables et les plus gravement touchés. Dans ce contexte, les ressources engagées par la Suisse en 2017 ont été les plus importantes de ces dernières années. Ces développements soulignent combien il est important que notre pays s'engage résolument dans ce domaine et continue à se faire l'avocat d'une interdiction universelle de ces armes.

Fidèle à sa tradition humanitaire, la Suisse s'engage dans la lutte antimines à trois niveaux : (1) elle souligne l'importance que revêtent le respect et la promotion des instruments internationaux applicables ; (2) elle nettoie les zones contaminées, éduque aux risques des mines et assiste les victimes ; (3) elle développe les capacités locales afin de renforcer l'appropriation locale de la problématique. Ce sont là les trois grands axes de l'engagement de notre pays.

## 2.1 Objectif stratégique 1 : les conventions applicables sont intégralement mises en œuvre et universellement respectées

Secteurs d'engagement et instruments	Enceintes multilatérales, discussions bilatérales, dialogue politique, plaidoyers et déminage
Pays et zones d'engagement	Angola, Bosnie et Herzégovine, Colombie, Liban, Tadjikistan, Ukraine et Zimbabwe

Cet objectif stratégique reflète la volonté de la Suisse de promouvoir le respect des conventions internationales aussi bien par les États parties que par les acteurs armés non étatiques. Il s'agit aussi d'exhorter ces acteurs à observer les principes fondamentaux des conventions et de soutenir les efforts visant à clarifier les allégations de violations. En 2017, cet objectif stratégique a mobilisé 10 % des ressources engagées. Les activités et les projets ayant contribué à sa réalisation sont les suivants :

- En Colombie et en Angola, la Suisse a soutenu sept projets de lutte antimines incluant une composante de déminage. Les deux pays ont d'importantes échéances à respecter fixées dans la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.
- En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Suisse soutient six États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et/ou à la Convention sur les armes à sous-munitions (Ukraine, Angola, Liban, Tadjikistan, Bosnie et Herzégovine et Zimbabwe), les aidant à développer des stratégies de lutte antimines et à les intégrer dans leurs priorités de développement plus générales.
- En tant que responsable du secrétariat de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF), la Suisse a apporté un large soutien à la commission pour constituer et envoyer sur le terrain une équipe de police scientifique chargée d'enquêter sur l'explosion d'une mine qui a affecté la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans l'est de l'Ukraine en 2017.
- Dans les enceintes multilatérales, en particulier lors des assemblées 2017 des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions, la Suisse a souligné combien il était important de respecter les échéances fixées dans ces conventions pour détruire les stocks de mines et d'armes à sous-munitions et en débarrasser les terrains contaminés. Elle est intervenue activement en particulier auprès d'un État membre qui avait manqué à ses obligations internationales, insistant sur le fait que seul le respect intégral des instruments internationaux peut en garantir la crédibilité. Elle poursuivra cet engagement en 2018.
- En 2017, comme les années précédentes, la Suisse a soutenu financièrement les travaux de recherche du *Landmine and Cluster Munition Monitor*. Ce faisant, elle promeut la transparence et contribue à l'examen des éventuelles violations des dispositions des conventions internationales.

- Pour que les promesses de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions – à savoir un monde exempt de tels engins et sans nouvelles victimes – puissent être tenues, il est essentiel d'engager le dialogue avec les acteurs armés non étatiques, dont les mines improvisées menacent la réalisation de cette vision. C'est pourquoi la Suisse soutient, entre autres, les efforts de l'organisation non gouvernementale Appel de Genève (*Geneva Call*), qui s'engage auprès de ces acteurs en les exhortant à respecter les normes internationales, y compris celles arrêtées dans la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

## **2.2 Objectif stratégique 2 : la sécurité humaine face aux mines, aux armes à sous-munitions et aux restes explosifs de guerre est accrue et les conditions nécessaires au développement durable sont améliorées**

Secteurs d'engagement et instruments	Déminage, assistance aux victimes, éducation aux risques des mines, déploiement d'experts, développement des capacités, gestion de l'information et formation
Pays et zones d'engagement	Angola, Bosnie et Herzégovine, Cambodge, Colombie, Croatie, République démocratique du Congo (RDC), Gaza, Libye, Mali, Myanmar, Soudan du Sud, Ukraine, Sahara occidental et siège des Nations Unies à New York

Avec cet objectif stratégique, la Suisse met l'accent sur trois des cinq piliers de l'action antimines : le déminage, l'assistance aux victimes et l'éducation aux risques des mines. En s'engageant dans ces secteurs, elle facilite la fourniture de biens et de services humanitaires, prépare le terrain pour la reconstruction et contribue à jeter les bases du développement durable. En 2017, abstraction faite de la contribution au CIDHG (9,3 millions de francs), plus de 80 % des ressources engagées par la Suisse ont été affectées à cet objectif stratégique. L'accent a été mis sur la réalisation de projets sur le terrain et sur le déploiement d'experts, en particulier en Asie du Sud-Est (Myanmar et Cambodge). Les activités et les projets ayant contribué à la réalisation de cet objectif stratégique en 2017 sont les suivants :

- Dans le cadre de son engagement pour la paix, l'aide humanitaire et le développement, la Suisse a soutenu douze projets de lutte antimines qui suivaient tous une approche intégrée incluant des composantes de déminage, d'assistance aux victimes et/ou de développement des capacités. Elle a en outre insisté sur l'éducation aux risques des mines dans la plupart de ses projets antimines, afin d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes et d'aider les communautés concernées à gérer les risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre. Ces projets ont ainsi contribué à réduire le nombre de

nouvelles victimes et facilité l'accès aux ressources. Les projets mis en œuvre en Colombie et à Gaza ont en outre permis à des déplacés internes et à des réfugiés de regagner leurs lieux d'origine.

- Durant la période sous revue, la Suisse s'est investie dans le renforcement des enceintes et des mécanismes multilatéraux, afin de faire avancer la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. De 2015 à 2017, elle a participé activement, en tant que membre du comité de coordination, à la préparation des travaux des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Assemblées des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Elle a en outre continué à soutenir les secrétariats des deux conventions.
- La Suisse a déployé des experts en soutien de cinq programmes d'action antimines des Nations Unies en RDC, en Libye, au Mali, au Soudan du Sud et au Sahara occidental.
- En Colombie et en Croatie, la Suisse a apporté son soutien aux victimes de mines en leur fournissant des outils propres à faciliter leur réintégration dans le tissu social et économique de leur région. Au niveau mondial, elle contribue à deux initiatives du CICR dans le domaine de la réadaptation des victimes de mines : le Fonds spécial en faveur des handicapés et le Programme d'investissement à impact humanitaire.
- L'accent a aussi porté sur le Myanmar, où la Suisse a financé des projets d'assistance aux victimes mis en œuvre par le CICR. Ces projets ont permis de sensibiliser plus de 1600 personnes aux risques des mines et de soutenir des centres orthopédiques dans leur travail de réadaptation des victimes.
- En 2017, en collaboration avec l'UNICEF, la Suisse a organisé deux formations visant à mieux intégrer l'éducation aux risques des mines dans les programmes d'action antimines. Elle a en outre réalisé d'autres formations avec le CIDHG, le Service de la lutte antimines de l'ONU (UNMAS), le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

### **2.3 Objectif stratégique 3 : le déminage humanitaire est entièrement placé sous la responsabilité de la population concernée, sur place**

Secteurs d'engagement et instruments	Contribution de base en faveur du CIDHG, déploiement d'experts, développement de capacités, gestion de l'information et formation
Pays et zones d'engagement	RDC, Libye, Mali, Soudan du Sud et Sahara occidental

Du point de vue de la durabilité et de l'efficacité à long terme, il faut faire en sorte que les communautés locales les plus affectées soient en mesure d'assurer la lutte antimines par elles-mêmes. C'est pourquoi la Suisse insiste sur l'importance de développer les capacités et de renforcer les connaissances des pouvoirs publics locaux et des populations affectées. Sur les 22,3 millions de francs engagés par

notre pays, 6 % ont été investis dans le développement des capacités locales. Les activités et les projets ayant contribué à la réalisation de cet objectif stratégique en 2017 sont les suivants :

- Les forces armées suisses ont déployé douze experts dans différentes missions des Nations Unies (RDC, Libye, Mali, Soudan du Sud et Sahara occidental), afin de contribuer au renforcement des autorités locales en charge de l'action antimines. Ces experts ont formé le personnel local dans plusieurs domaines, notamment ceux de la gestion de l'information et de l'élimination d'engins explosifs. Dans certains pays, comme en RDC et au Mali, il a en outre été possible d'exploiter des effets de synergie avec d'autres domaines, tel que le stockage sûr et sécurisé de munitions.
- En collaboration avec plusieurs partenaires des Nations Unies (UNICEF, UNOPS, UNMAS, UNDP) et le CIDHG, la Suisse a participé au financement et à l'organisation de onze formations visant à renforcer les connaissances des experts locaux sur les outils de la lutte antimines, tels que la mise en œuvre des normes dans ce domaine, la gestion axée sur les résultats et la gestion de l'information.
- En collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), le CIDHG et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), la Suisse a participé à la révision et au développement des directives techniques internationales sur les munitions (IATG), qui visent à réduire les risques découlant des stocks de munitions (prolifération et explosions).
- En 2017, la Suisse a contribué aux activités du CIDHG par un financement de 9,3 millions de francs. Le centre genevois accroît l'efficacité de l'action antimines par le développement des capacités et des connaissances en la matière et par la promotion de normes et de standards.

### **3. Conclusions et perspectives**

En collaboration et conjointement avec d'autres gouvernements, ainsi qu'avec des organisations internationales, le CICR, le CIDHG et la société civile, le DFAE et le DDPS vont continuer à travailler à la réalisation de leur vision à long terme d'un monde sans nouvelles victimes de mines antipersonnel, d'armes à sous-munition et de restes explosifs de guerre. La Suisse entend en outre s'engager activement pour contrer une fâcheuse tendance consistant à ne pas respecter les échéances découlant des obligations internationales souscrites et à considérer l'inobservation de ces obligations comme normale.

La Suisse met donc clairement l'accent sur la sécurité humaine : elle a financé des projets visant à assister les victimes et à leur garantir des soins médicaux complets, ainsi que le soutien nécessaire à leur réintégration sociale et économique. De plus, en soutenant des programmes de déminage, elle a contribué à réduire les risques liés aux mines et à faciliter l'accès aux ressources locales. Ces priorités, la Suisse les a fixées compte tenu de la réalité du terrain et en accord avec sa stratégie antimines actuelle.

La stratégie antimines de la Confédération suisse 2016 – 2019 est la quatrième du genre. L'engagement de notre pays dans ce domaine reste important et contribue au développement durable. Par rapport aux précédentes, la stratégie antimines actuelle prévoit un plan d'action plus solide et mieux structuré, incluant un cadre allégé de gestion axée sur les résultats. Au terme du premier cycle annuel complet de mise en œuvre, il est évident que ces outils ont simplifié le suivi et facilité la coordination des divers engagements de notre pays.

La Suisse entend continuer à s'engager dans la lutte antimines. En 2017, sa contribution financière à cette lutte a été la plus élevée de ces dernières années, ce qui témoigne éloquentement de sa détermination.

#### **4. Exemple concret de l'engagement de la Suisse : la Colombie**

##### **Condensé**

##### Contexte

Des décennies de conflit en Colombie ont laissé le pays lourdement contaminé par des mines. Or l'accord de paix conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) a donné un nouvel élan à l'effort de déminage. La Suisse participe activement à cet effort, car elle est persuadée que le déminage peut contribuer à l'instauration d'une paix durable dans tout le pays.

##### Priorités en 2017

En 2017, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a concentré ses activités sur la municipalité d'Ataco (Tolima sud), s'employant à y améliorer les conditions de vie et à y stimuler les activités économiques.

##### Partenaires clés

The HALO Trust

Autres partenaires : l'autorité nationale de lutte antimines (DAICMA), l'unité pour l'aide et la réparation intégrale aux victimes (UARIV), l'unité de restitution des terres (URT), l'agence nationale pour la réintégration des anciens combattants (ACR), le département pour la prospérité sociale (DPS) et l'Institut colombien de développement



Les autorités locales, conjointement avec The HALO Trust et la DDC, remettent la municipalité d'Ataco débarrassée de ses mines à la disposition de la population.

rural (INCODER).

Au niveau local : les autorités municipales et les organisations d'action communale (Juntas de Acción Comunal, JAC).

### Budget

Quelque 390 000 francs pour le projet The HALO Trust.

La Suisse consacre environ 1 million de francs par année à la lutte antimines en Colombie.



Opération de déminage dans le sud du département de Tolima.

### **Contexte**

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en 2017 la Colombie était le deuxième pays au monde comptant le plus de déplacés internes. Elle fait en outre état, chaque année, d'un très grand nombre de nouvelles victimes de mines antipersonnel. Les mines antipersonnel improvisées et les munitions non explosées contaminent en particulier les zones rurales du pays, où elles tuent et mutilent des personnes vulnérables n'ayant qu'un accès limité aux services médicaux et de réadaptation. Elles bouleversent ainsi l'existence des victimes, sèment la peur au sein des communautés locales, détruisent les ressources économiques, contribuent à la pauvreté et entravent le processus de restitution des terres.

La restitution des territoires décontaminés à la population grâce au déminage humanitaire n'a progressé que lentement en Colombie. Elle a cependant gagné en importance dans le cadre des pourparlers de paix menés entre le gouvernement et les FARC.

La Suisse finance les activités de déminage de l'ONG The HALO Trust, qui s'attache à améliorer les conditions de vie et à stimuler les activités économiques des communautés vivant dans la municipalité d'Ataco (sud du département de Tolima). Autrefois bastion des FARC, cette région montagneuse était fortement minée et la population locale vivait dans la peur. Ces mines ainsi que les restes explosifs de guerre ont causé de nombreuses victimes parmi les civils, entravant en outre leurs activités quotidiennes tant économiques que sociales et freinant ainsi le développement de toute la région. The HALO Trust a nettoyé les zones contaminées sur une période de seize mois. L'organisation a visité 105 communautés villageoises, réalisé des centaines d'analyses et sensibilisé la population locale aux risques des mines. Ces activités ont bénéficié à quelque 17 000 personnes vivant dans la municipalité d'Ataco, qui a été déclarée entièrement déminée en juillet 2017. Cet engagement doit faciliter le processus de restitution des terres et la réalisation de projets de développement dans une région auparavant marginalisée. De plus, le projet a permis de démobiliser des membres de l'ex-guérilla et de les recruter dans les équipes de déminage, ce qui a contribué à la fois à la réintégration sociale de ces



anciens combattants et au processus de restauration de la confiance au sein des communautés concernées.

### **Objectifs du projet The HALO Trust**

Améliorer les conditions de vie et stimuler les activités économiques des communautés affectées par les mines dans la municipalité d'Ataco (dans le sud du département de Tolima) grâce au déminage humanitaire.

### **Résultats**

1. Emplois dans la région pour 46 victimes du conflit et anciens combattants dans le sud du département de Tolima.
2. Développement des capacités locales de déminage par des civils dans le sud du département de Tolima.
3. Suite aux opérations de déminage humanitaire : création de conditions de sécurité propices aux activités économiques, restitution de terres et retour ou relocalisation de déplacés internes dans la région.

### **Groupes cibles**

Directs :

La suppression de la menace des mines profite directement à 66 personnes (adultes et enfants). De plus, 46 personnes résidant dans la région et anciens combattants (hommes et femmes) sont employés au déminage humanitaire.

Indirects :

Quelque 8600 personnes vivant dans les zones rurales visées par le projet ; déplacés internes pouvant retourner sur leurs terres ; requérants dont les demandes de restitution de terres ont pu être traitées (1100 à ce jour).